

REPUBLICQUE DU BENIN

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)



Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés aux diplômes de
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie

Spécialité : Economie-Appiquée

THEME

*Analyse de la mobilisation des ressources financières dans les
collectivités locales : Cas de la commune de Klouékanmè*

Présenté par :

Hortense A.N. MISSIHOUN

&

Gédéon I. HOMEVO

Sous la Direction du :

Tuteur de stage

Christophe H. MEGBEDJI

Administrateur civil à la

Mairie de Klouékanmè

Maître de mémoire

Dr TOBOSSI Cossi Gilles

Enseignant à la FASEG

Année Académique : 2014-2015

2015

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion n'entend donner
Aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les
Mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à
Leurs auteurs.

DEDICACES 1

Je dédie ce mémoire à :

- Mon Père Simon K. HOMEVO
- Ma Mère Anne-Marie HANDEMAGNON
- Mes grandes sœurs

Gédéon I. HOMEVO

DEDICACES 2

Je dédie ce travail à :

- Mon Père Comlan MISSIHOUN
- Ma Mère Jeanne VIGNIKOU
- A tous mes amis

Hortense A. N. MISSIHOUN

REMERCIEMENT

Ce mémoire a été conçu et réalisé grâce à certaines personnes dont nous adressons nos sincères remerciements à :

- Notre directeur de mémoire Dr TOBOSSI C. Gilles qui malgré ses multiples occupations à accepter superviser ce travail avec rigueur et dévouement. Nous vous témoignons toutes nos reconnaissances et notre admiration pour vos grandes qualités scientifiques et humaines.
- Tous les autres enseignants de la FASEG pour la formation équilibrée qu'ils nous ont donnée, en particulier le doyen Charlemagne IGUE et notre vice-doyen Dr Augustin CHABOSSOU.
- Notre maître de stage M. Christophe H. MEGBEDJI qui nous a traités d'une grande bienveillance.
- SOGBOSSI Léon, Chef Service des affaires financières de la Mairie de Klouékanmè qui nous a reçus avec une grande affection.
- Madame AHOUANSSOU Chantal pour son soutien et ses conseils.
- Mr AGBANLIN Serge, le régisseur des dépenses de la mairie de Klouékanmè pour son soutien.
- M. Théophile KPANON, le Secrétaire Général de la mairie et son adjoint M. NINI Serpos Merkior.
- Nos amis, nos parents et à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Nos chers parents, pour leurs aides précieuses et leurs soutiens moraux.

SIGLES ET ABREVIATIONS

PDC : plan de développement communal

PDM : Partenariat pour le développement municipal

RGPH : recensement général de la population et de l'habitat

OFL : Observations des Finances Locales

FADeC : Fond d'appui au développement des communes.

CONAFIL : Commission des finances locales.

OFL : observation des finances locales.

SG : secrétariat général

RAI : receveur auxiliaire des impôts

SP : secrétaire particulier

DF : dépense fonctionnement

DI : dépense d'investissement

RF : recette de fonctionnement

RI : recette d'investissement

TF : taux de fonctionnement

TI : taux d'investissement

SAG : service des affaires générales

SADEF : service des affaires domaniales, environnementales et foncières

ST : service technique

SDAT : schémas directeurs d'aménagement du territoire

PDU : plan directeur d'urbanisme

SAF : service des affaires financières

SASC : service des affaires sociales et culturelles

SDLCDIC : service du développement local, de la coopération décentralisée et des initiatives communautaires

SICAD : service de l'information, de la communication, des archives et de la décentralisation

SPEEC : service de la population et de l'état civil

SSRC : service de la station radio de commandement

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Classification des enquêtés par sexe.....33
GRAPHIQUE 2: La principale source de financement de la mairie de klouékanmè.....35

LISTE DES TABLEAUX

<u>TABLEAU 1</u> : Etats des prévisions de recouvrements de 2010 à 2014.....	29
<u>TABLEAU 2</u> : comparaison des recettes d'investissement et de fonctionnement de 2010 à 2014.....	30
<u>TABLEAU 3</u> : Evolution du taux de recouvrement des recettes budgétaires de 2010 à 2014.....	31
<u>TABLEAU 4</u> : point d'exécution des dépenses de 2010 à 2014.....	32
<u>TABLEAU 5</u> : Les ressources dont dispose la commune.....	46
<u>TABLEAU 6</u> : Sexe des agents.....	46

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	I
DEDICACE 1.....	II
DEDICACE 2.....	III
REMERCIEMENT.....	IV
SIGLE ET ABREVIATION.....	V
LISTE DES GRAPHIQUES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
SOMMAIRE.....	VIII
RESUME.....	IX
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : Cadre institutionnel et déroulement de stage.....	3
SECTION 1 : Présentation de la commune de klouékanmè.....	4
SECTION 2 : Déroulement du stage.....	13
CHAPITRE 2 : Cadre théorique et méthodologie de recherche.....	14
SECTION 1 : Problématique, objectifs et hypothèses.....	15
SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche.....	18
CHAPITRE 3 : Présentation et analyses des résultats des données	27
SECTION 1 : Présentation et analyses des données.....	28
SECTION 2 : Analyses des résultats, validation des hypothèses et recommandation.....	34
CONCLUSION.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39
ANNEXE.....	41
Table des matières	

RESUME

La décentralisation a été concrétisée par l'organisation des premières élections en 2002 et l'installation des élus locaux en février 2003. Elle vise le développement à la base par l'amélioration des conditions de vie des populations et la promotion de l'économie locale. Ces collectivités locales bénéficient comme la loi l'a disposé d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. La présente étude a pour objectif principal d'analyser le mécanisme de mobilisation des ressources financières la commune de Klouékanmey. De façon spécifique, il s'agira de déterminer les différentes sources de financement de la commune de Klouékanmey d'une part et d'Identifier la principale source de financement de commune de Klouékanmey d'autre part.

Afin de valider les hypothèses formulées, nous avons adopté l'analyse descriptive à une dimension des variables utilisées. C'est-à-dire une étude de la distribution de fréquence sur les variables utilisées. Des résultats de nos enquêtes, les enquêtés ont reconnu à plus de 90% les fonds propres, les subventions de l'Etat et l'appui des Partenaires au développement comme des sources de financement des projets et programmes de la commune. De même s'agissant de la meilleure source de financement, plus de la moitié des enquêtés ont donné leur avis favorable aux subventions de l'Etat.

INTRODUCTION

Les questions de financement des entités publiques en Afrique revêtent une importance particulière depuis quelques années, ceci en raison du désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs de l'économie. Ce désengagement s'inscrit dans un mouvement général de rationalisation et de transparence en matière de gestion des finances publiques. Ce qui se traduit, pour les dirigeants, par l'application effective des principes de la bonne gouvernance.

En effet, la Constitution du 11 décembre 1990 dispose en son article 151 que, « *les collectivités locales s'administrent librement par des organes élus et dans les conditions définies par la Loi.* » Aux termes de cette disposition, il est clair que le principe de la décentralisation est une exigence constitutionnelle. Après les élections locales de décembre 2002 et l'installation des conseils communaux et municipaux en 2003, on peut conclure que la mise en œuvre de la décentralisation est effective au Bénin. Afin de crédibiliser ce processus, les nouvelles autorités locales doivent développer les capacités d'exercice de la démocratie à la base et du développement local.

La décentralisation est en effet perçue comme un moyen le plus approprié pour assurer le partage équitable de la richesse nationale et de développement à la base. L'objectif poursuivi est de renforcer la démocratie à la base, de rapprocher l'administration des administrés et de promouvoir le développement local. Le transfert des responsabilités relatives à la prestation des services de l'Etat central aux collectivités locales, a fait naître la nécessité nouvelle de disposer des sources de revenus locales durables. Offrir un niveau de services adéquat peut être difficile pour les instances locales rurales qui ont d'ordinaire une assiette fiscale réduite par rapport aux centres urbains. A ce titre, elle confère au citoyen un réel pouvoir lui permettant de porter un jugement sur la gestion de leurs représentants qui ne sont rien d'autre que les élus locaux. Signalons que c'est la constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui a prévu les dispositions de la décentralisation et de la création des communes en république du Bénin aux articles 151, 152, 153.

Les communes sont les structures distinctes de l'administration publique. Elles ont le devoir de défendre les intérêts de la population d'un territoire précis. Elles sont dotées d'une personnalité juridique et sont autonomes financièrement et en matière de gestion. Du coup les

collectivités locales sont aptes à favoriser le développement économique des quartiers et villages et par conséquent celui de la nation toute entière. Donc avec la décentralisation, les collectivités mêmes les plus reculées sont censées être développées au moins après deux mandats. Mais force est de constater que nombreuses sont les collectivités qui sont toujours en état critique. La commune de Klouékanmè n'est pas épargnée de cette situation peu reluisante que vivent les citoyens béninois. C'est ainsi que la gestion des ressources des élus locaux est pointée du doigt afin d'en analyser la performance financière. Donc la gestion des ressources des communes a un impact sur le développement du moment où les collectivités locales sont dotées des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement. Il s'agit d'une disposition prévue par la loi n°-98-007 du 15 Janvier 1999, portant régime financier des communes au Bénin, même si les Mairies continuent de réclamer le transfert des ressources du pouvoir central vers les collectivités locales.

Le débat sur le transfert des moyens nécessaires au financement des charges liées aux compétences transférées par l'Etat aux collectivités publiques décentralisées, dans le cadre de la politique de décentralisation, est donc toujours d'actualité. Dans ce contexte actuel de décentralisation et de transfert des compétences aux pouvoirs locaux et dans le prolongement des réflexions relatives au renforcement des ressources des collectivités locales, gage d'une croissance économique durable des dites économies, nous estimons nécessaire de nous pencher sur ce sujet en analysant le problème de la mobilisation des ressources de la commune Klouékanmè avec pour thème « Analyse de la mobilisation des ressources financières dans les collectivités locales : Cas de la commune de Klouékanmè ». Ainsi, le présent travail est structuré en trois chapitres dont le premier traite du cadre institutionnel par un état des lieux, le second aborde le cadre théorique par la spécification de la problématique, des objectifs, des hypothèses et intérêt, ainsi que la revue de littérature et la méthodologie y afférente. Quant au troisième, il présente les résultats de l'étude et recommandations formulées.

CHAPITRE I

CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DE STAGE

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DE STAGE

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KLOUEKANME

PARAGRAPHE 1 : Situation géographique de la commune et organisation administrative de la commune

1. Situation géographique de la commune

a- Historique et peuplement de klouékanmè

La fondation de klouékanmè remonte au XIX^e siècle précisément lors du règne du roi Guézo d'Abomey (1818-1858). A l'époque, klouékanmé était un village, une zone de forte production agricole et le domaine qui servait de lieu d'échanges commerciaux appartenait au vieux Dandji YAODE qui l'avait ensuite laissé à son fils Homèdoké dit Koutomassé. Le domaine serait l'actuel site de la mission catholique de klouékanmè sur la voie de zouvou. Homèdoké allait acheter du sel à Abomey qu'il revenait vendre aux populations de son village et des hameaux environnants dans le temps, certains habitants originaires d'Abomey dont Topkon, Gouflé, AGBOTAN Amadjivo et bien d'autres venaient à klouékanmé, soit pour les raisons de chasse, soit en mission pour le roi en vue de parier aux attaques éventuelles des ennemis du royaume de Danhomè, soit encore à la recherche des terres cultivables. Vu que les peuples de klouékanmè et ceux d'Abomey ont une même origine Tado au Togo et tenant compte des relations d'amitié entre les rois 'Abomey et la famille Dandji de klouékanmè, le vieux Homèdoké a commencé par hébergé son ami Agbotan. Chemin faisant, Agbotan a commencé par s'occuper de la vente du sel, de la moutarde, du vin de palme et des gibiers ramené par Homèdoké qui était son propriétaire. Compte tenu du fait que les visites des acheteurs devenaient de plus en plus fréquentes, Homèdoké a alors demandé à son ami Agbotan d'aller aménager une partie de son champ du poids d'engole qui serait situé vers l'actuel Malomè afin qu'il puisse mieux accueillir ses clients. Dès lors, Agbotan s'exécuta et alla installer sa concession à l'endroit indiqué par Homèdoké. Pour se rendre dans ce nouveau lieu d'échange, la population disait « Agbotanhoué » ou « klouikanmè » ce qui signifiait respectivement « chez Agbotan », « dans le champ du poids d'engole » d'où le sens même du nom que porte la commune d'aujourd'hui.

b- **Aspects physiques et humains**

Klouékanmè est l'une des six communes du Couffo et est sur une superficie de 394 km², soit une densité de 237hts/km². Elle compte 128737 habitants (RGPH₄ en 2013). La commune est peuplée d'Adja (88,8%), de Fon (10%) et les autres (0,2%). Les Adjas constituent le groupe socioculturel le plus important, vient ensuite le groupe socioculturel Fon, les langues Adja et Fon sont plus parlées. Elle est limitée au Nord par Abomey, Agbangnizoun et Djidja, au Sud par Djakotomey, Toviklin et Lalo, à l'Ouest par Aplahoué et à l'Est par Agbangnizoun et Lalo. Elle compte huit(8) arrondissements, 76 villages et quartiers de villes. Les arrondissements sont : Adjahonmè, Ahogbèya, Ayahohoué, Djotto, Hondjin, Lanta, Klouékanmè centre et Tchikpé. Dans ces arrondissements le secteur agricole est le plus dominant et le plus pratiqué par la population. Elle dispose de peu de climat et de relief :

- ✓ Le climat de la commune de klouékanmè est de type subéquatorial avec deux saisons pluvieuses : une grande saison de Mars à Juillet et une petite saison de Septembre à Novembre en plus deux saisons sèches qui s'intercalent entre les deux saisons pluvieuses. La température relativement élevée oscille entre 24°C et 34°C. La pluviométrie annuelle varie entre 900 à 1200mm. La végétation est faite de savane arborée.
- ✓ La commune, dans son ensemble est située sur un relief à topographie plane ; sa partie Nord est dominée par les collines de Lanta (137m et 221m) de hauteur qui donnent un aspect pittoresque au paysage. L'érosion des sols due aux eaux de ruissellement, est davantage accentuée au Nord, ce qui constitue un danger pour les sols et les cultures. La vallée du fleuve Couffo présente un sol riche en humus et est favorable à l'agriculture.

Le réseau hydrographique de la commune de klouékanmè est constitué du plane Couffo et ses affluents tels que Lanhoun, Sawa, Tovi, Togan, Zochi, gahaya et huonto.

On rencontre trois types de sols :

- ✓ Les sols ferrugineux tropicaux sur les granites du précambrien et les grès du créacé dans la partie Nord de la commune (Lanta, Kpévidji et Gbowimè)

- ✓ Les sols ferrallitiques sur sédiment meuble argilo-sableux du continental et sur les grès du crétacé dans la partie Sud de la commune (Ahogbèya, Hondjin, Akouègbadja, Tchikpé, Komè).
- ✓ Les sols constitués de minéraux brutes d'origine lithique sur roche affleurant. On note aussi la présence des sols hydromorphes.

Dans l'ensemble, tous les sols sont favorables à toutes les variétés de cultures vivrières, industrielles et maraîchères. Ils s'adaptent également aux plantations d'essences forestières et fruitières.

2- Administration locale

Il s'agit du conseil communal et des services de la commune.

a- Le conseil communal

Il est composé de dix-neuf(19) conseillers élus, le conseil communal de klouékanmè est présidé par le maire assisté de deux adjoints. Le maire est responsable de la gestion administrative de la commune et conseil se réunit régulièrement en session sur convocation du maire conformément aux exigences légales. Il est installé par les préfets du département dans les huit(08) qui suivent la proclamation des résultats des élections communales. C'est l'organe délibérant de la commune ayant le pouvoir de décision. Son fonctionnement est basé sur trois (03) commissions permanentes à savoir :

- ✓ La commission permanente des affaires économiques et financières
- ✓ La commission permanente des affaires sociales culturelles et éducatives
- ✓ La commission permanente des affaires domaniales, environnementales et foncières.

b- Les différents services de la Mairie :

La Mairie de klouékanmè est structurée en secrétariat particulier et secrétariat général.

- ✓ Secrétariat particulier: est placé sous l'autorité du Maire et est chargé de l'enregistrement à l'arrivée et au départ du courrier confidentiel, de la programmation et de la gestion des audiences du maire, etc.
- ✓ Le secrétariat général: est chargé d'assister le Maire dans la gestion administrative des services de la commune et leur personnel. Le secrétaire général est le coordonnateur de tous les services de la Mairie, assisté d'un adjoint.

Il regroupe les services ci-après :

- Le service des affaires générales(SAG) qui est chargé de l'animation du secrétariat administratif de l'administration général des affaires de la commune. Il est composé des divisions suivantes :
 - Division chargé du secrétariat administratif
 - Division chargé des affaires générales
- Le service des affaires domaniales, environnementales et foncières(SADEF) qui est chargé de suivre avec les services techniques et autres prestataires, les opérations de lotissements, de suivre l'établissement et l'actualisation de la domanialité publique et du foncier de la commune, etc. ce service suit avec le ST, à la diligence du Maire, les tâches relatives aux schémas directeurs d'aménagement du territoire(SDAT) ,au plan directeur d'urbanisme(PDU), aux lotissements. Le SADEF : est composé des divisions suivantes :
 - Division chargé de la domanialité publique et des affaires foncières.
 - Division chargé de l'environnement et de protection de la nature.
- Le service des affaires financières(SAF) : qui est chargé de participer activement à l'élaboration du budget communal et au suivi de son exécution, de préparer l'élaboration en fin d'exercice, à la diligence du Maire, du compte administratif. Ce service est composé des divisions suivantes :
 - Division chargé des recettes, des recouvrements et des mandats
 - Division chargé de la comptabilité administrative
- Le service des affaires sociales et culturelles(SASC) : qui est chargé de veiller à la promotion de l'enseignement primaire à travers la construction, l'équipement, les réparations et l'entretien des établissements publics, de veiller au développement de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs. Il est composé des divisions suivantes :
 - Division chargé des affaires sociales, de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et des personnes du troisième âge.
 - Division chargé de la jeunesse, du tourisme, de l'artisanat, du sport et de la culture
- Le service du développement local, de la coopération décentralisée et des initiatives communautaires(SDLCDIC) : qui est chargé en général des questions relatives à la planification, du développement rural, au commerce et aux affaires économiques. Il est composé des divisions suivantes :

- Division chargé de la planification, du développement local et des initiatives communautaires
- Division de la coopération décentralisée et de la mobilisation des ressources
- Division chargé de suivi et de l'évaluation
- Le service de l'information, de la communication, des archives et de la décentralisation(SICAD) : qui est chargé de l'information du public, à travers la mise en œuvre du plan communal de communication relatif à toutes les actions de développement, de l'administration communal, de l'orientation des usagers, de la conservation des archives. Il est constitué des divisions suivantes :
 - Division chargé de l'information et de la communication
 - Division chargé des archives et de la documentation
- Le service de la population et de l'état civil(SPEEC) : qui est chargé de s'occuper de l'état civil à travers la préparation de la légalisation et de l'établissement des copies certifiées conformes des actes de l'état civil et autres pièces soumises à la légalisation, etc. Ce service est composé des divisions suivantes :
 - Division de la population
 - Division de l'état civil
- Le service de la station radio de commandement(SSRC) : qui est chargé de transmettre et de recevoir les messages des radios.
- Le service technique(ST) : qui est chargé de préparer tous les dossiers relatifs à la passation des marchés bâtiments, de pistes, d'hydraulique et d'autres et à la consultation des entreprises, d'analyser et d'établir des dossiers statistiques sur les couts des travaux, etc. il est composé des divisions suivantes :
 - Division chargé de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement
 - Division chargé de l'urbanisation, de l'habitat et des travaux publics.

Source : Arrêté 2010 n°64/109/c-KL/SG/SAG-SAF portant organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de klouékanmè.

Paragraphe2 : Organisation socioculturelle et économie locale

1- Composition socioculturelle

Comme dans la plupart des sociétés africaines, en milieu Adja, l'homme est le chef de famille et est chargé en principe de subvenir aux besoins de toute la famille. C'est également lui qui prend toutes les décisions relatives à l'éducation des enfants. Toutes fois, on retrouve des cas où c'est la femme qui assume les responsabilités familiales; c'est le cas le plus fréquent en milieu rural polygame non instruit. Dans l'ensemble de la communauté, les plus petits doivent de respect aux plus âgés, qui en retour, leur apportent secours. Dans une même famille, le droit d'aînesse revient aux garçons et la délégation de pouvoir se fait le plus souvent en faveur des garçons. Plusieurs types d'associations existent dans la commune parmi lesquelles on peut citer les associations de tontine « égbè », les groupes d'entraides pour les travaux champêtres « dogbè »etc. toutes ces associations permettent de résoudre les problèmes individuellement impossibles. On distingue deux principaux groupes ethniques que sont les Adja et les Fon. Les Adja sont les plus nombreux et sont les premiers à s'installer à klouékanmè.

2- Economie locale

Le développement de l'économie locale de la commune va se baser sur la promotion de plusieurs filières potentielles dont, entre autres, les filières agricoles, le commerce, l'artisanat et le tourisme.

a- L'agriculture

L'agriculture de la commune de klouékanmé est une agriculture de subsistances. Cette agriculture encore pluviale malgré le potentiel hydrographique de la commune, une agriculture tributaire des aléas climatiques.

Le système de culture le plus fréquent est une association du palmier jusqu'à l'âge de sept ans aux cultures annuelles. Les palmiers sont abattues pour la fabrication de la boisson locale appelée « sodabi » dès qu'ils atteignent un certain âge. La main d'œuvre familiale est la plus utilisée. Les sols sont continuellement cultivés car la jachère n'est plus pratiqué. Cette surexploitation entraine un appauvrissement du sol qui est rarement compensé par l'apport d'éléments fertilisants, organiques ou chimiques. Les principales cultures saisonnières sont : le maïs, la tomate, le manioc, le niébé, l'arachide, le coton, le piment, le haricot et le gombo.

Les cultures pérennes de rentes sont le palmier à huile et les fruitiers (les agrumes, le manguiier, le pommier...). Le coton, la tomate et les agrumes constituent les principales sources de revenus des producteurs. Les recettes contribuent à près de 80% à l'économie locale. Ceux qui vivent de l'agriculture sont évalués à 63685, soit 91,68% de la population de la commune tandis que les actifs agricoles représentent 39,40% de la population active. Par ailleurs les statistiques montrent que 51,90% de la population ont au moins 15 ans. L'économie de la commune est donc tributaire de l'agriculture et devra bénéficier d'une attention particulière de la part du conseil communal et des structures intervenant dans ce secteur.

b- **L'élevage** :

L'élevage pratiqué dans la commune est sédentaire et du type traditionnel. Il est mené en même temps que l'agriculture. Souvent, les produits d'élevage sont vendus lorsque le paysan doit faire face à des dépenses en période de soudure et des fêtes. L'élevage dans la commune peut se subdiviser en 4 grands groupes : les volailles, les petits ruminants, les bovins et l'élevage du porc.

c- **La pêche** :

La pêche est une activité très peu pratiquée dans la commune. Elle se fait le long des cours d'eau par les riverains après le retrait des eaux quand les poissons sont piégés dans les boues. Notons cependant que, certain comme la ferme du mont Sinaï pratiquement la pisciculture dans les étangs.

d- **Le commerce** :

Le commerce constitue le secteur le plus varié tant au niveau des activités qu'au niveau des acteurs. Tous les arrondissements de la commune disposent d'un marché de nuit ou de jour, sauf Ayahohoué. Des marchés se créent de façon saisonnière dès l'apparition de certains produits notamment la tomate et le gombo. D'autres s'animent tous les jours jusqu'à la fin de la récolte. Les activités commerciales concernent les produits manufacturés. Les produits agricoles et les produits d'élevage. Les femmes, pendant la période de commercialisation des produits agricoles sont très actives dans l'entremise, autrement dit, elles interviennent activement dans les opérations d'achat de vente et de courtage servant d'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur contre rémunération. Le commerce des produits d'élevage est la plus pratiqué à l'approche des fêtes et lors des cérémonies. Quant aux produits manufacturiers, ils

sont plus concentrés au centre de la commune. Il s'agit des produits tels que les pièces détachées (auto, moto, moulin). Les appareils électroménagers, les produits de la SOBEBRA pour ne citer que ceux-là. Ce commerce qui se développe aussi bien dans l'arrondissement d'Adjahonmè, occupe le deuxième rang dans l'économie locale. Aussi faut-il souligner que son développement dépendra de la construction d'infrastructures routières et d'équipement marchands adéquats.

e- **L'artisanat et les métiers :**

L'artisanat est une vitalité relative. Comme certains artisans et homme de métiers, on peut citer : les menuisiers, les maçons, les cordonniers, les charpentiers, les soudeurs, les fondeurs, les électriciens, les puisatiers, les forgerons, les tricoteuses, les coiffeurs, les ferrailleurs, les tailleurs, les tisserands, les tourneurs ajusteurs, les plombiers, les frigoristes, les fabricants de savon, les potiers, les vanniers etc. ces habitants et hommes de métiers jouent un rôle important dans l'équipement des bâtiments, dans le transport, dans l'alimentation en eau, dans l'habillement. C'est grâce à eux que dans la commune, on peut assurer un rapport avec d'autres secteurs, les cinq besoins fondamentaux de l'homme. Les contraintes relatives à l'exercice de ce métier se résument en deux points. L'absence de formation continue et le manque de fond de développement professionnel.

f- **Le tourisme, les loisirs et l'hôtellerie :**

Dans la commune, quelques arrondissements regorgent d'un potentiel touristique tel que la forêt relique de Djotto, le monastère, le centre notre dame de l'espérance, le grand séminaire ST LOUIS PARISOT de Tchanvedji, le palais d'Adjahonmè et les vestiges du passage des allemands sur la colline de Lanta. La commune dispose au moins de trois auberges.

g- **L'industrie :**

Elle est très peu développée malgré la forte production de tomate et de fruits qui peuvent être transformé sur place. Les seules structures que nous pouvons qualifié d'industrielles au niveau de la commune sont constituées de scieries. On dénombre moins d'une demi-douzaine.

h- **Les activités minières :**

Les gisements de marbres de Lanta, les carrières de sable et de gravier de Lanta, les carrières de sable d'Ahogbèya constituent pour le moment les seules ressources des sous-sols de la commune. Ces carrières de sable, de gravier et de marbre subissent des conditions d'exploitation médiocres. L'extraction actuelle non contrôlée pourrait conduire certainement à une catastrophe environnementale. Il n'existe pas de données chiffrées sur l'exploitation des carrières. Le sable et le gravier extraits sont consommés localement dans la commune ou acheminés vers les villes voisines : d'Abomey et Bohicon. De nouvelles modalités d'exploitation et de gestion des carrières de sable et de gravier doivent être envisagées afin d'éviter à la commune la perte de recettes.

i- **Le transport :**

Le transport est assuré par des véhicules automobiles. Une gare routière est aménagée à Klouékanmè (chef-lieu de la commune). Les taxis-motos assurent aussi le transport des personnes et des biens. Cette gare est gérée par un comité au sein duquel sont représentés les syndicats des transporteurs. La commune a la charge de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des gares routières et des parkings à caractères locaux. A cet effet, il sera envisagé de nouvelles modalités de gestion de ces infrastructures. Des véhicules et des motos privés assurent également le transport des hommes et des biens.

Le réseau routier assurant le transport comprend :

- La portion de la route nationale inter-état n°4 Azové-Abomey : bitumée,
- Les routes intercommunales Klouékanmè-Lalo, Klouékanmè-Toviklin, Klouékanmè-Azové.
- Et les routes Klouékanmè-Adjahonmè, Klouékanmè centre-Avéganmè
- Klouékanmè-Lanta, Klouékanmè-Ahogbèya, Klouékanmè-Akouègbadja
- Les pistes rurales qui relient les villages aux chefs-lieux d'arrondissements.

A l'exception de la voie bitumée, les autres routes en terre sont difficilement praticables en toutes saisons.

SECTION 2 : DEROULEMENT DE STAGE

Dans cette partie il est question de mettre en relief les travaux effectués, les difficultés rencontrées et les suggestions.

Paragraphe 1 : Travaux effectués

Le stage effectué au sein de la Mairie de Klouékanmè a duré trois (3) mois et a permis de participer à la réalisation certaines tâches au service des affaires générales et au service des affaires financières

- Participation aux réunions des élus locaux.
- Participation à l'élaboration et au vote du compte administratif 2014.

Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées et suggestions

1- Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées à la Mairie de klouékanmè sont :

- Le manque d'information en temps réel ;
- Le non disponibilité de données

2- Suggestions :

Nous aimerions bien que la Mairie dispose d'une base de données qui permettra aux stagiaires de recueillir des informations sur les données pour la rédaction de leur mémoire.

CHAPITRE II :
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce deuxième chapitre est composé de deux parties, la première aborde la problématique, les objectifs et les hypothèses ; la seconde aborde la revue de littérature et la méthodologie de recherche de l'étude.

SECTION 1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES

PARAGRAPHE1 : Problématique

A la fin des années 80 le Bénin, à l'instar de plusieurs pays africains, s'est confronté à une crise économique caractérisée entre autre par un déficit des finances publiques. Les faibles performances des entreprises publiques et semi-publiques et le manque de rigueur dans la gestion budgétaire couplé à la morosité de l'environnement économique international et régional ont conduit à une baisse tendancielle de la production au début des années 80 qui a atteint son paroxysme en 1990 ou le taux de croissance est descendu à 3,2% (MPRE, 1995) On note un échec dans tous les secteurs de l'économie mais surtout le secteur bancaire.

L'Etat central se trouve dans l'incapacité d'élaborer et de financer des projets de développement pouvant permettre l'amélioration du bien-être de la population. Les projets et les différents axes de développement sont moins clairs alors que la pauvreté gagne de terrain. Les différents programmes d'ajustement structurels imposés par les institutions de BRETON WOOD n'ont fait qu'accentuer la paupérisation avec les vagues de licenciement et de départ volontaire de la fonction publique. La dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 est venue éroder davantage le pouvoir d'achat des populations.

Depuis, le Bénin s'est engagé dans une dynamique globale de la réforme de l'Etat et de son administration publique dans son rôle d'orientation, de protection, de promotion et d'impulsion du développement guidée par le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté(DSRP) publié en 2007. De fait le Bénin a mis en place depuis 1990 une démocratie libérale et un Etat de droit, en se dotant notamment d'une constitution et d'un système politique multipartite et d'une politique libérale. C'est dans cette dynamique de réforme que se place la politique de décentralisation et de déconcentration. L'un des objectifs de la décentralisation est de construire, dans une logique de proximité, un système de gouvernance ancré dans les contextes locaux, répondant aux problèmes locaux et pouvant être approprié par les acteurs locaux. La dynamique de la décentralisation a connu un développement

considérable dans les pays en voie de développement et apparaît désormais comme le corollaire des politiques définies au niveau national.

Au Bénin, la décentralisation et le partenariat avec l'État devant aller de pair, la décentralisation politique doit être accompagnée de la décentralisation financière, et de la décentralisation des ressources pour permettre aux autorités locales de mieux mener leurs politiques de proximité en faveur de la réduction de la pauvreté dans la cité. Ces politiques doivent se faire sur la base d'une approche participative et de bonne gouvernance. La gouvernance locale devient l'interface du gouvernement central. La décentralisation est alors un mécanisme de renforcement de la démocratie locale. Les gouvernements locaux doivent avoir un pouvoir de contrôle sur les services déconcentrés de l'Etat (éducation, planification, santé urbanisation, sécurité etc.). En impliquant l'ensemble des citoyens dans la mise en œuvre des projets publics, en leur donnant un droit d'interpellation par rapport aux engagements auxquels les élus ont souscrits, la démocratie participative constitue l'une des composantes essentielles de la démocratie moderne.

La décentralisation peut être perçue comme un facteur de renouvellement démocratique, d'amélioration des services publics et de l'accroissement de l'efficacité de l'État. Dans beaucoup de pays en voie de développement les administrations locales ont le pouvoir de prélever des impôts mais leurs recettes fiscales sont si faibles et leur dépendance aux subventions du Gouvernement central si forte qu'aucune tentative n'est faite pour exercer le pouvoir. Pour que les administrations locales puissent exercer de manières efficaces les fonctions administratives décentralisées, elles doivent disposer de revenus d'un niveau adéquat provenant soit des sources locales, soit d'un transfert provenant du Gouvernement central. Aussi, doivent-elles avoir le pouvoir de décision concernant les dépenses.

La commune est la seule unité décentralisée opérationnelle, dirigée par un conseil communal élu par les populations : la décentralisation est donc une auto administration des collectivités locales. Elle a alors rendu autonome les mairies qui jouissent des prérogatives que l'Etat a laissées à leurs profits. L'autonomie financière leur a été reconnue et est basée sur les recettes locales. Dans ce sens l'article 82 de la loi n°97-029, énumère les compétences des collectivités locales. Ces dernières sont alors chargées d'assurer, avec le concours de l'Etat, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, social, sanitaire et culturel ainsi que la protection de l'environnement du cadre de vie. Ainsi, les autorités communales se doivent désormais de tout faire pour mobiliser les ressources

financières, matérielles et humaines pour pouvoir assurer toutes ces responsabilités qui leur reviennent. Selon l'article 2 de la loi portant régime financier, la commune est dotée d'un budget propre en raison de son autonomie financière et l'accomplissement de sa mission de développement

Au sein des collectivités locales, les conseillers sont élus dans les arrondissements qui sont des subdivisions des communes. A la tête des communes il y a les maires qui sont chargés de mettre en œuvre les différentes politiques en vue de procurer aux populations un bien être sur les plans économiques, social, culturel... Tout ceci ne peut se faire sans la disponibilité des moyens. A cet, Yarou (2003) déclare « la mobilisation des ressources locales au Bénin est une préoccupation primordiale pour assurer non seulement le fonctionnement des services communaux, mais également donner de meilleure prestation à la population. A Klouékanmè, la mobilisation des ressources locales est préoccupante car ces dernières constituent les sources de financement de la commune. Hountondji (2002) affirme « Le développement des communes béninoises dans un contexte de décentralisation dépendra de la manière dont celles-ci sauront se doter des moyens de fournir aux populations et aux entreprises locales les services dont elles ont besoins ». Les autorités locales devront donc mettre en œuvre des stratégies pouvant permettre de mobiliser des ressources efficaces et chercher les moyens de les valoriser. Dans toutes les communes en particulier à Klouékanmè, les problèmes touchant à la culture, à l'incivisme fiscal, à la conscience professionnelle, à l'organisation, à l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains sont encore récurrents et servent à justifier certaines contre-performances. On note également les problèmes d'accès à l'eau potable et l'insalubrité de la commune (pas de dépotoir pour l'évacuation des déchets solides ménagères). Tout ce qui précède nous amène à réfléchir sur le thème « *Analyse de la mobilisation des ressources financières dans les collectivités locales : Cas de la commune de Klouékanmè* »

Face à cette situation assez dramatique et pour apporter notre contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources financières pour une viabilité des communes en général et de la commune de Klouékanmè en particulier, nous nous sommes interrogés sur des points à savoir :

- ✓ Quelles sont les différentes sources de financement dont dispose la commune de Klouékanmè ?
- ✓ Quelle est parmi ces sources, la principale source de financement de la commune?

PARAGRAPHE 2 : Objectifs et hypothèses de recherche

1- Objectifs :

a- Objectif général

L'objectif général de notre recherche est d'analyser le mécanisme de mobilisation des ressources financières la commune de Klouékanmè.

b- Objectifs spécifiques :

- Déterminer les différentes sources de financement de la commune de Klouékanmè.
- Identifier la principale source de financement de la commune de Klouékanmè.

2- Hypothèses de recherche

Nous nous sommes proposés, dans la lignée de nos questions de recherche, deux hypothèses qui seront vérifiées au cours de notre étude.

H₁ : Les fonds propres et les subventions de l'Etat sont les principales sources de financement de la commune de Klouékanmè.

H₂ : Les subventions de l'Etat sont les principales sources de financement de la commune.

SECTION 2: REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cette section présente après une clarification de quelques concepts liés à notre travail, les différents travaux théoriques et empiriques réalisés sur les mécanismes de mobilisation des ressources financières.

PARAGRAPHE 1 : Revue de littérature

1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS

➤ La décentralisation

La décentralisation est un système dans lequel une collectivité ou un service technique s'administre lui-même sous le contrôle de l'Etat (Petit Larousse). Elle est le rapprochement de la gestion du service public des populations qui sont les bénéficiaires au premier plan.

Elle est fondée sur deux éléments essentiels : l'autonomisation des collectivités locales et transfert au profit de ces dernières de certaines prérogatives par le pouvoir centrale. Pour le professeur De LAUBADERE, « la décentralisation évoque l'idée d'une collectivité locale qui bien qu'englobée dans une plus vaste étendue, s'administre elle-même et gère elle-même ses

propres affaires ». Cette première définition est complétée par celle proposée par le professeur WALINE à savoir que, la « décentralisation est le transfert de pouvoir de décision à des autorités librement élues par les intéressés eux-mêmes , à qui on a reconnu des intérêts distincts et la compétence de gérer eux-mêmes ,ou de faire gérer par les élus, les intérêts »

Lors d'un entretien en 2009 avec AZAOUA Alassane, expert en décentralisation et renforcement des capacités, ce dernier affirme « Le Benin est peut-être pour moi, le bon élève de la décentralisation depuis trois, quatre et cinq ans. On constate une forte évolution, puisqu'il y a eu d'abord la mise en place de FADeC et de CONAFIL pour assurer le financement de la formation. Pour lui la décentralisation doit être un moyen pour permettre aux populations de nos Etats d'avoir accès à des services public de qualités »

Selon VLADIMI et M'PO (Op. cit.), on distingue deux types de décentralisation à savoir la décentralisation politique ou démocratique et la décentralisation administrative ou déconcentration. La décentralisation démocratique s'intéresse avant tout à celle d'autonomie d'une entité locale par rapport à une entité centrale nationale. Elle vise à conférer aux citoyens ou à leurs élus plus de pouvoirs de décision .Du point de vue juridique, elle est la création par l'Etat et en dehors de lui d'autres personnes de droit public capables de prendre en charge une partie de la gestion des affaires de la cité. Donc, c'est une technique administrative et organisationnelle qui permet de faire participer les citoyens à la gestion de leurs propres affaires. Pour être de véritables territoires décentralisés, il faut que ces nouvelles entités remplissent les trois conditions suivantes :

- être dotée de la personnalité juridique ;
- être dotée de l'autonomie financière dans la gestion des affaires locales ;
- être dotée d'organes élus par les populations.

➤ **Budget :**

Etat des recettes et des dépenses présumées qu'une personne morale (Etat, département, commune, établissement, etc.) aura à encaisser et à effectuer pendant une période donnée (Petit Larousse).

Le budget des collectivités locales est un tableau qui est dressé annuellement et qui tient compte de l'énumération des recettes dont les collectivités locales seront en situation de bénéficier au cours de l'année et celle des dépenses auxquelles elles doivent pouvoir. Pour SILEM. F. (2002), le budget est « l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par une unité économique ». Dans l'article 3 de la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin,

le budget de la commune est : « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

Le véritable outil de développement économique est le budget, et à cet effet, Francis H.AMONLES et Cyrille K. HADONOU disaient que : « Le budget est le seul document qui retrace, si nous osons dire, la politique économique de la commune ». Le budget est la pierre angulaire de la gestion des collectivités locales, car il expose, avant le début de chaque année, ce que coûtera la fourniture du service pendant cette année. C'est donc une présentation synthétique de l'ensemble des activités de la collectivité, des objectifs à atteindre en matière de services, et des coûts correspondants.

En 2014, un budget participatif a été appliqué à la mairie de Klouékanmé du fait que les populations se plaignent souvent de ce qu'elles ne sont pas impliquées dans le choix des réalisations prévues au budget communal. La plus part du temps, le budget proposé par le staff technique de la mairie sous la supervision du maire est soumis à l'étude puis au vote du conseil communal. La participation active des populations à la base est souvent occultée. Dans ces conditions, il est observé le désintéressement des citoyens lors des recettes communales. De ce fait, les autorités communales ne parviennent pas à recouvrer les recettes prévues au budget, ce qui entrave les investissements à réaliser sur fond propre voire certaines charges du fonctionnement. Pour corriger cet état de chose et permettre à l'administration communale de connaître des progrès significatifs, la réunion avait été engagée par le maire, les chefs services de la mairie, plan Bénin en 2013. L'aboutissement des réflexions a conduit à la décision prise par la commune d'appliquer l'approche du budget primitif 2014.

En bref, le budget participatif couvre les différents domaines du développement local (éducation, économie locale, santé, eau potable, agriculture, transport rural, environnement, électrification, infrastructures marchandes, communication, etc...).

➤ **Collectivités locales**

Les collectivités locales ou territoriales sont des communautés sociales infra étatiques qui ont pour assise une fraction du territoire national et pour lien une identité collective locale et reconnue, dotée de la personnalité morale lui permettant de gérer ses propres affaires. Selon le lexique des termes juridiques, « les collectivités territoriales ou locales désignent des entités de droit public, correspondant à des groupements humains, géographiquement localisé sur une portion déterminée de territoire national, auxquelles l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues ». Elle se définit par un territoire bien délimité, une organisation de ses habitants, une habileté à décider et à mener ses propres

affaires. Dans cette situation, chaque composante se débat à sa manière pour sauvegarder un partage très précis des compétences, voire des moyens pour mettre en œuvre ses compétences. Au Bénin, les collectivités locales décentralisées sont des communes au nombre de soixante-dix-sept (77) au total. Selon l'article 33 de la loi N°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin, « la commune est démembrée en unités administratives locales sans personnalités juridiques, ni autonomie financière ». Ces unités administratives locales prennent la dénomination d'arrondissement.

2. REVUE EMPIRIQUE

A ce niveau, Il s'agira de passer en revue les analyses théoriques et critiques de certains auteurs qui ont eu à aborder toute une partie de la problématique posée, de même que les conclusions auxquelles ils ont abouti.

Les nombreuses difficultés de l'ancienne politique territoriale (pouvoir centralisé) caractérisée par une gestion unie latérale et chaotique où seul l'Etat avait le contrôle des affaires, n'avaient pas permis aux communes de connaître un développement équitable. Dans ce système, l'Etat imposait sa politique globale à toutes les divisions territoriales, c'est-à-dire les départements dont le préfet constitue le premier représentant de l'Etat ; les sous-préfets qui sont sous l'autorité directe des préfets, les ex-maires qui géraient les mairies d'autant devenues aujourd'hui arrondissement. Tous ces responsables recevaient des ordres de l'exécutif et n'avaient donc pas de pouvoir réel de décision. Face aux innombrables failles de ce système et profitant de l'avènement de la démocratie en 1990, il a été décidé d'inscrire dans la constitution du 11 Décembre 1990 de passer du pouvoir centralisé inefficace à un pouvoir décentralisé efficient. La décentralisation qui est un processus débutant par la reconnaissance des collectivités territoriales élues au niveau des communes, ces collectivités se voient confier des compétences et une partie de leurs ressources nécessaires par l'Etat. Le reste devra être trouvé par les communes elles-mêmes.

Dans son document intitulé « Le Bénin décentralisé », DJANKAKI C. (Mai 2002), a abordé la question de l'équilibre financier des communes qui n'est guère satisfaisant pour prévoir la viabilité financière. Selon lui, la situation financière des collectivités béninoises est assez préoccupante depuis l'échec des sociétés provinciales (transport, commerce, production).

ALBERT(1998) a insisté sur l'importance des structures décentralisées dans le développement des pays africains et la nécessité de les renforcer. En passant en revue les possibilités de renforcement des finances locales et en abordant, sans aller en profondeur, la

question des ressources propres des collectivités locales, l'auteur parle des possibilités de revoir des impôts locaux et identifie l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines comme problème principal des finances locales.

Les rédacteurs du documentaire «la vie publique » se sont, eux aussi, intéressés aux ressources des collectivités publiques. Ainsi ils ont essayé de répondre à la question suivante : Quelles sont les différentes ressources des collectivités ? Dans leur démarche, ils ont distingué quatre catégories de ressources classées par ordre d'importance dans les recettes des collectivités. La première des ressources est les impôts et taxes. Ils proviennent de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte. La fiscalité directe, composée de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti ou non bâti et de la taxe professionnelle, occupe les trois quart des recettes tandis que la fiscalité indirecte dont la part dans les recettes fiscales est moins importante est sensible à la conjoncture économique.

Les transferts et concours de l'Etat constituent la seconde catégorie des ressources des collectivités locales. Ces transferts et concours de l'Etat ont pour objectif de compenser l'augmentation des dépenses engendrées par les transferts des compétences de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation mais également les exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidés par l'Etat. Ils sont constitués des dotations et subventions de fonctionnement, des subventions et dotations d'équipement pour l'investissement. L'emprunt occupe la troisième place dans les ressources des collectivités territoriales. Ils mentionnent que les collectivités locales disposent d'une autonomie d'emprunt, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autorisation préalable à obtenir avant d'emprunter, mais l'emprunt est exclusivement affecté aux investissements. Elles sont néanmoins limitées par l'inflation dont la baisse rend la charge fiscale lourde.

En dernière position nous avons les autres ressources constituées des recettes tarifaires qui proviennent principalement de la vente des biens ou des services aux usagers, des recettes patrimoniales et les fonds structurels européens qui sont l'apport de l'Union Européenne aux finances locales.

Pour combler les différentes attentes des administrés, il va falloir que les autorités locales développent les politiques adéquates de mobilisation et de valorisation des ressources afin d'assurer l'autonomie financière des communes. A ce propos, François P. YATTA (PDM, Octobre 2001) nous apprend que « les collectivités locales doivent assurer leur autonomie financière, seule condition de leur pérennité et de celle du processus de décentralisation ». Les communes, pour avoir une idée claire de leurs tâches et savoir les actions à mener, se sont

dotées chacune d'un plan de développement communal qui fixe l'ensemble des actions à mener à court, moyen et long terme. Tout ceci ne peut se faire sans un minimum de moyens. Toujours pour trouver des sources de mobilisations de ressources susceptibles d'aider à l'accomplissement de ces actions, Raogo SAWADOGO (PDM, Avril 2002) propose une solution : « dans un système décentralisé il est connu que l'impôt est la source la plus importante des recettes publiques ; il détermine le volume des ressources propres que les municipalités peuvent utiliser sans les recours à des transferts monétaires et indique donc la notion du niveau d'indépendance financière ». Aussi, faut-il noter que la mobilisation des ressources locales propres des communes est certes un objectif important voire primordial, mais il s'avère important de reconnaître que ces collectivités sont confrontées à un quasi absence, du moins, à une insuffisance notoire de ressources face à des charges de plus en plus croissantes. La confirmation de ce constat est donnée par François YATTA(Op.cit.) : « les succès en matière de mobilisation de ressources sont immédiatement assimilés par une explosion de charges de fonctionnement ». Les ressources financières ne servent qu'à payer les salaires et faire quelques dépenses courantes de fonctionnement. Il renchérit en ces termes : « la pompe des ressources internes ne peut s'amorcer sans l'impulsion des ressources extérieures. Ces derniers exerceront un effet levier sur les activités économiques tout en instaurant une confiance entre des collectivités locales dont l'action économique sera de plus en plus visible et des populations ayant enfin accès aux services publics de base, toutes choses qui concourent à amorcer la pompe des ressources locales ». Dans ces conditions, les communes doivent inventorier, mobiliser les ressources humaines et moyens matériels disponibles pour bien accomplir leurs missions. Le même auteur poursuit : « aujourd'hui, l'accès des collectivités locales aux marchés des capitaux n'est plus discutable tant la nécessité se fait sentir ». La croissance exponentielle des charges doit obliger les autorités locales à identifier réellement et concrètement les sources des ressources financières des collectivités locales. Elles doivent mener des actions très efficaces et performantes de mobilisation de ces ressources qui constituent l'un des importants besoins des communes pour leur développement. Abondant toujours dans le même sens que F.YATTA en vue de faire des propositions utiles aux communes, A. R. KALTJOB (PDM, Africités 2000) déclare : « l'accès à l'emprunt et aux marchés financiers apparaît incontournable face à l'insuffisance des ressources fiscales locales et se présentent comme une stratégie nécessaire si les municipalités souhaitent redimensionner le contenu de leurs programmes de développement et de leurs plans de campagnes ». La mobilisation des ressources humaines et financières doit être forcément suivie de très intéressantes politiques de mobilisation et de valorisation des

ressources naturelles et culturelles qui sont les réelles sources d'identité et d'appartenance à une société ou à un groupe. La banque mondiale précise quant à elle que la décentralisation financière peut revêtir plusieurs formes notamment : « Les transferts financiers, l'emprunt, l'autofinancement et la tarification, le financement ou la coproduction d'infrastructures ou de service en partenariat avec le secteur privé et /ou les groupes commanditaires et enfin l'expansion des revenus locaux à travers l'impôt foncier, les taxes de vente ou autres charges directes ou indirectes Plusieurs auteurs ont abordé le thème et dans leur ensemble ils estiment que l'étude du financement local ne peut, en aucune manière, faire économie de la réflexion sur le personnel communal chargé de la mobilisation et surtout de l'exécution du financement obtenu. Ils relèvent ainsi qu'une politique de formation mettra à la disposition des collectivités locales du personnel apte à inventer le développement.

Certains auteurs par contre ont mis l'accent sur le recours à l'emprunt comme une option pour renforcer les capacités d'investissement afin de permettre aux collectivités locales africaines de faire face aux besoins financiers liés à leur développement. C'est ainsi que pour AUBRY(2000), les recours systématiques des pays africains aux dons et aux aides pour financer le développement local, même s'il est nécessaire et utile, ne peut être considéré comme une solution durable dans la perspective de la décentralisation car il réduit à terme la capacité de mobilisation des ressources propres nécessaires au financement des collectivités et ce système répond plus à la logique des différents bailleurs de fonds qu'aux réalités des communautés locales.

Aussi d'importantes études ont été réalisées par l'Observation des Finances Locales (OFL) en Afrique. Ces études dans leur ensemble, ont pour objectif d'améliorer la gestion financière et de promouvoir la décentralisation, le mouvement municipal et le développement local en Afrique. L'OFL a montré que les impôts et taxes occupent plus de la moitié des ressources locales de fonctionnement. En fin, elle a identifiée des forces et faiblesses de la fiscalité locale. Elle montre qu'il est possible d'augmenter les recettes locales à condition que les acteurs locaux aient des informations économiques sur leur territoire. Pour mieux contrôler et suivre des actes budgétaires il a été créé en 2008 par décret n°2008-276 du 19 Mai 2008, un fond d'appui au développement des communes (FADeC) et par décret n°2008-274 du 19 Mai 2008, la commission des finances locales (CONAFIL) pour permettre de gérer FADeC. Ce manuel de procédure FADeC a été conçu et mis à la disposition des maires.

PARAGRAPHE 2 : Cadre méthodologique de la recherche

La méthodologie est le chemin à suivre pour aboutir à un résultat. Pour Descartes (lexique d'économie, 2002) « la méthodologie est le chemin à suivre pour arriver à la vérité dans les sciences. ». Tout travail de recherche scientifique doit suivre une méthodologie rigoureuse afin de donner des résultats fiables. Ainsi dans le cadre de notre étude, nous avons adoptés la méthodologie : collecte et analyse des données et la stratégie de vérification des hypothèses. Nous aborderons successivement la phase exploratoire ; la phase de collecte proprement dite et les limites des données collectées. Cette partie se terminera par la méthode d'analyse des données.

1. Phases de recherche

✓ Phase exploratoire

Au cours de cette phase nous avons fait le point de la littérature disponible sur notre sujet de recherche et avons débouché sur la rédaction de notre protocole de recherche, de préciser les objectifs et hypothèse de recherche afin de déterminer les méthodes d'analyse des données. Pour ce faire nous avons collecté les informations dans les centres de documentation et les institutions telles que la bibliothèque de l'UAC, le centre de documentation de la mairie de Klouékanmè. Des recherches sur internet ont également permis d'avoir accès à des articles et des revues scientifiques traitant des questions relatives à notre sujet de recherche.

✓ Etude documentaire

Ce sont les informations que nous avons eues dans les comptes administratifs et le PDC de la mairie de Klouékanmè. Ainsi nous avons procédé également à des recherches d'informations sur l'internet pour compléter les informations à travers les documents consultés.

✓ Entretien

Dans le cadre de notre stage, nous avons eu des entretiens avec le secrétaire général de la mairie, le contrôleur général, le chef service des affaires financières et chef service registre foncier urbain et d'autres personnes ressources de la commune. Les informations que nous avons recueillies de ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre les problèmes que rencontre la municipalité en ce qui concerne la mobilisation des ressources locales et l'état de la pauvreté de la commune. Ces informations ont été complétées par des données que nous

avons extraites de certains documents de synthèse des informations financières de la commune. Il s'agit, des comptes administratifs composés des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes.

✓ **Etat des lieux**

Le choix de l'enquête a été déterminant dans la recherche d'informations pertinentes et crédibles auprès des groupes cibles. Elle a été utilisée au niveau des receveurs, des conseillers communaux et du personnel de la mairie. Le questionnaire qui est son outil approprié est d'un format « questions-réponses ».

2. Sources et méthode d'analyse des données

Les données utilisées dans le cadre de notre étude proviennent essentiellement du Compte administratif et le PDC de la commune de Klouékanmè d'une part et des travaux d'enquête organisés à cet effet.

✓ **Population**

La population mère de notre entretien a été choisie en considération de la nature des informations à collecter en vue de faire le test des hypothèses. En effet, elle est constituée ici par l'ensemble des conseillers communaux, des chefs services, du receveur-percepteur (RP), du receveur auxiliaire des impôts (RAI), du SG, du SP et agent d'exécution de la Commune de Klouékanmè.

✓ **Méthode d'analyse des données**

Le traitement des données est une opération qui consiste à dénombrer les réponses obtenues à partir des différents outils de collecte utilisés, à les regrouper par centre d'intérêt, à les codifier et à les classer suivant les variables dépendantes et indépendantes de nos hypothèses formulées. Pour analyser les données, il a été utilisé essentiellement des tableaux, des ratios et des graphiques. Les ratios nous ont permis d'apprécier le poids de chaque composante d'une grandeur déterminée par rapport à cette dernière, les graphiques nous ont aidés à visualiser l'évolution de certains éléments significatifs et enfin grâce aux tableaux nous avons pu aisément recenser des grandeurs à des fins d'analyses objectives. Le traitement des données a été fait avec le tableur Excel version 2007.



CHAPITRE III :
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans ce chapitre, nous présentons dans une première section les résultats et analyses de nos enquêtes. Une deuxième section est consacrée aux vérifications de nos hypothèses et les recommandations.

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

PARAGRAPHE 1 : Situation des recettes de 2010 à 2014

1. Situation des prévisions et recouvrements

Dans cette partie, nous allons présenter les résultats des collectes d'informations suivies de quelques commentaires à travers lesquels nous avons une visibilité claire des différents tableaux présentant la situation des recettes. Le tableau qui suit présente les recettes totales et les prévisions budgétaires de 2010 à 2014.

Tableau 1 : Etats des prévisions et recouvrements de 2010 à 2014

ANNEE	PREVISIONS BUDGETAIRES(FCFA)	RECOUVREMENTS (FCFA)	TAUX DE RECOUVREMENTS(%)
2010	720 238 168	324 887 989	45,10
2011	761 814 142	409 858 196	53,80
2012	564 240 00	430 621 641	76,31
2013	843 114 172	504 932 347	59,88
2014	818 767 823	572 486 695	69,92

Source : *Compte administratif de la commune de klouékanmè*

L'analyse de ce tableau montre que les prévisions ont augmentées de 2010 à 2011; mais de 2011 à 2012 elle a subi une diminution avant de connaître une augmentation de 2012 à 2013 et en suite une autre diminution de 2013 à 2014. En 2010 elles étaient de 720 238 168 et de 761 814 142 en 2011 soit un taux d'accroissement de 5,77%. De 2011 à 2012 les prévisions sont passées de 761 814 142 à 564 240 000 soit un taux de diminution de 25,93%. De 2012 à 2013 elles étaient passées de 564 240 000 en 2012 à 843 114 172 en 2013 soit un taux d'accroissement de 49,42% avant de connaître une passation de 843 114 172 en 2013 à 818 767 823 en 2014 soit un taux de diminution de 2,88%.

L'examen du tableau montre également que les réalisations ont augmentées progressivement. L'observation de ce tableau montre un aperçu du taux de recouvrement. De

2010 à 2011 on note une augmentation du taux de recouvrement qui est passé de 45,10% en 2010 à 53,80% en 2011. De 2011 à 2012 le taux a également augmenté et est passé de 53,80% en 2011 à 76,31% en 2012. De 2012 à 2013 on observe une régression du taux de recouvrement qui passe de 76,31% en 2012 à 59,88% en 2013 avant de connaître une autre augmentation de 2013 à 2014 avec 59,88% en 2013 à 69,92% en 2014.

2. Comparaison des recettes d'investissement et de fonctionnement

Tableau 2 : Comparaison des recettes d'investissement et de fonctionnement de 2010 à 2014

ANNEE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT(RF)	RECETTES D'INVESTISSEMENT(RI)	RAPPORT (r) = RI/RF
2010	124 085 044	200 802 945	1,62
2011	94 432 560	315 425 636	3,34
2012	130 912 258	299 709 383	2,28
2013	157 221 999	347 701 348	2,21
2014	160 174 056	412 312 639	2,57
TOTAL	666 825 917	1 575 951 951	2,36

Source : Compte administratif de la mairie de Klouékanmè

Ce tableau nous permet de dire que les recettes d'investissement connaissent une augmentation d'année en année sauf en 2012 où il apparaît une chute de ces recettes d'investissement contrairement au fonctionnement. De plus, sur toute la période de notre étude, il faut dire que les recettes d'investissement représentent plus que le double de celles de fonctionnement sauf en 2010 où le rapport est de 1,62. Cela devrait permettre aux autorités locales de prioriser les investissements de leur commune au détriment du fonctionnement pour un développement locale.

3. Evolution du taux de recouvrement des recettes budgétaires

Tableau 3 : Evolution du taux de recouvrement des recettes budgétaires

ANNEE	RECETTE DE FONCTIONNEMENT(RF)		TAUX DE FONCTIONNEMENT(TF)	RECETTE D'INVESTISSEMENT(RI)		TAUX D'INVESTISSEMENT (TI)
	PREVISION	REALISATION		PREVISION	REALISATION	
2010	207 621 621	124 085 044	59,76%	512 617 147	200 802 945	39,17%
2011	210 461 956	94 432 560	44,87%	551 352 186	315 425 636	57,21%
2012	211 405 566	130 912 258	61,92%	352 834 434	299 709 383	84,94%
2013	219 854 445	157 221 999	71,51%	623 259 348	347 701 348	55,79%
2014	252 937 308	160 174 056	63,33%	565 830 515	412 312 699	72,87%
TOTAL	1 102 729 775	666 825 917	60,47%	2 605 893 630	1 575 951 995	60,47%

Source: *Compte administratif de la mairie de Klouékanmè*

Les réalisations en matière des recettes de fonctionnement connaissent une diminution de 2010 à 2011(59,76% à 44,87%) mais suivi d'une augmentation jusqu'en 2013 où le taux est passé de 44,87% en 2011 à 71,51% en 2013 avant de connaître une autre chute en 2014 où le taux est de 63,33%. Le taux de recouvrement moyen de ces recettes s'évalue à 60,47%. Les recettes d'investissement quant à elles ont connu une augmentation progressive de 2010 à 2012(39,17% à 84,94%), en 2013 le taux a diminué est passé à 55,79% avant de connaître une autre augmentation en 2014 avec un taux de 72,87% ces recettes sont également recouvrer à un taux moyen de 60,47%. Même si ces recettes sont faibles, elles sont encourageantes grâce à l'opération marbre qui a été constituée par les autorités locales de la commune de Klouékanmè. Il faut noter que sur toute la période d'étude, les recettes d'investissement sont largement supérieures à celles du fonctionnement.

Nous terminons cette partie par un diagnostic des dépenses prévues et exécutés dans la commune de 2010 à 2014. Les chiffres sont en FCFA et les taux sont en pourcentage.

Tableau 4 : Point d'exécution des dépenses de la commune

ANNEE	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT(DF)		TAUX DE (DF)	DEPENSE D'INVESTISSEMENT(DI)		TAUX DE (DI)
	PREVISION	REALISATION		PREVISION	REALISATION	
2010	207 621 621	123 208 171	59,34%	512 617 147	257 227 151	50,18%
2011	210 461 956	119 936 380	56,98%	551 352 186	271 965 247	49,32%
2012	211 405 566	129 764 866	61,38	352 834 434	207 860 012	58,91%
2013	219 854 445	143 714 096	65,36	623 259 348	408 776 655	65,58%
2014	252 937 308	170 208 805	67,29	565 830 515	258 552 282	45,69%
TOTA L	1 102 729 775	682 832 318	61,92	2 605 893 630	1 404 381 347	53,89%

Source : *Compte Administratif de la mairie de klouékanmè*

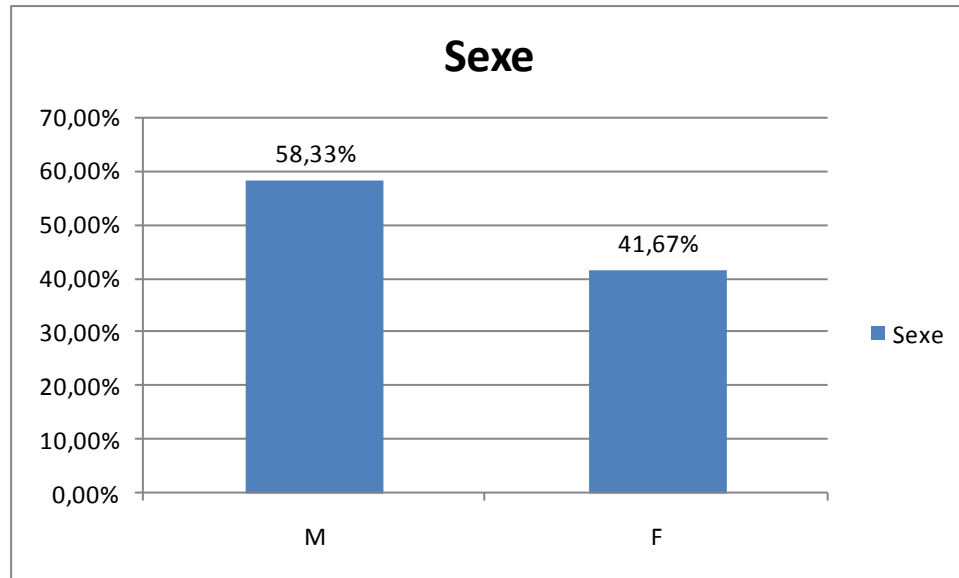
L'exécution des dépenses de fonctionnement évolue en dent de scie sur la période : 59,34% en 2010, 56,98% en 2011, 61,38% en 2012, 65,36% en 2013 et 67,29% en 2014. Elle a été exécutée a un taux moyen de 61,92%. Les dépenses d'investissement sont-elles aussi évoluées en dent de scie et se présentent comme suit: 50,18% en 2010, 49,32% en 2011 ; 58,91% en 2012 ; 65,58% en 2013 et 45,69% en 2014. Elles ont été exécutées à un taux moyen de 53,89%. Il faut noter que les dépenses prévu en investissement sont largement supérieur à celle du fonctionnement, ce qui exprime quand même une volonté d'investissements locaux mais leurs taux de réalisation ont prouvé le contraire. Donc en matière de réalisation, les dépenses de fonctionnement ont été prouvées au détriment de celles d'investissement sur toute la période sauf en 2013 où on constate un léger décalage de supériorité (65,58% contre 65,36%). Cela peut s'expliquer par la faiblesse des ressources financières de la commune devant servir au financement des projets de développement local.

Ainsi, on note que la faiblesse des ressources financières serait à la base de la priorité du financement du fonctionnement au détriment de celui de l'investissement.

Paragraphe 2 : Présentation des données du terrain

1. Le sexe des agents

Graphique 1 : Classification par sexe des agents de la mairie de Klouékanmè



Source : Auteurs, d’après les résultats du constat 2015.

Le graphique 1 nous montre que 58,33% des agents sont des hommes et les 41,67% sont des femmes dans la mairie de Klouékanmè.

2. Les différentes sources de financement de la commune de Klouékanmè

Tableau 5 : Les différentes sources de financement de la commune de Klouékanmè de 2010 à 2015.

Source de financement	Dépense d’investissement	Taux (pourcentage)
Fonds propres	491 533 471 ,449	35%
Subvention de l’état	393 226 777,17	28%
Partenaires techniques et financiers	351 095 336,75	25%
Dons et legs	168 525 761,639	12%
Total	1 404 381 347	100%

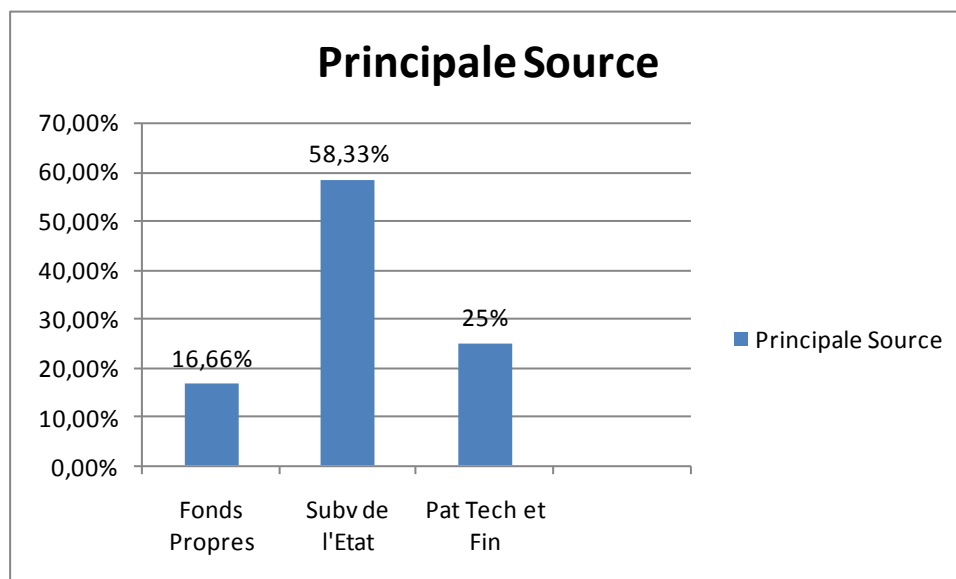
Source : Compte administratif de la mairie de Klouékanmè

Le tableau 5 nous montre les différentes sources de financement de la mairie de Klouékanmè. Ainsi 35% sont pour les fonds propres. 28% pour les subventions de l’Etat ;

25% pour les Partenaires Techniques et Financiers et seulement 12% pour les dons et legs. Ainsi nous pouvons dire sans doute que les principales sources de financement des projets et programmes de la commune de Klouékanmè sont les fonds propres, les subventions de l'Etat et l'appui des Partenaires au développement.

3. La principale source de financement de la commune

Graphique 2 : La principale source de financement de la mairie de Klouékanmè



Source : Auteurs, d'après les constats, 2015

La principale source de financement de la commune de Klouékanmè est la subvention de l'Etat. En effet, 58,33% sont pour la thèse que les subventions de l'Etat constituent la principale source de financement. 25% montrent l'appui des partenaires techniques et financiers et c'est seulement 16,66% qui ont estimé que les fonds propres en sont les principales sources de financement. Cela signifie que la part de l'Etat dans le budget communal est plus importante que ce que la mairie et les autres apportent. L'on pourra dire sans se tromper que la commune ne dispose pas assez de ressources internes pour faire face à ces dépenses étant donné que la part des fonds propres est faible.

SECTION 2 : Analyse des résultats, validation des hypothèses et recommandations

Paragraphe 1 : Analyse des résultats

Des résultats de nos données recueillies à la mairie, il ressort :

- ☞ Sur la période 2010-2014, il faut dire que les recettes d'investissement représentent plus que le double de celles de fonctionnement sauf en 2010 où le rapport est de 1,62. Cela devrait permettre aux autorités locales de prioriser les investissements de leur commune au détriment du fonctionnement pour un développement locale.
- ☞ Il faut noter que sur toute la période d'étude, les recettes d'investissement sont largement supérieures à celles du fonctionnement.
- ☞ Il faut noter que les dépenses prévu en investissement sont largement supérieur à celle du fonctionnement, ce qui exprime quand même une volonté d'investissements locaux mais leurs taux de réalisation ont prouvé le contraire. Donc en matière de réalisation, les dépenses de fonctionnement ont été prouvées au détriment de celles d'investissement sur toute la période sauf en 2013 où on constate un léger décalage de supériorité (65,58% contre 65,36%). Cela peut s'expliquer par la faiblesse des ressources financières de la commune devant servir au financement des projets de développement local.

Des résultats de nos enquêtes sur le terrain, il ressort :

- ☞ Les hommes sont plus représentés que les femmes dans la mairie de Klouékanmè.
- ☞ les principales sources de financement des projets et programmes de la commune de Klouékanmè sont les fonds propres, les subventions de l'Etat et l'appui des Partenaires au développement.
- ☞ La part de l'Etat dans le budget communal est plus importante que ce que la mairie et les autres apportent. L'on pourra dire sans se tromper que la commune ne dispose pas assez de ressources internes pour faire face à ces dépenses étant donné que la part des fonds propres est faible.

Paragraphe 2 : Validation des hypothèses et recommandations

1. Validation des hypothèses

∅ Vérification de l'hypothèse H1

La première hypothèse estime que « Les fonds propres et les subventions de l'Etat sont les principales sources de financement de la commune de Klouékanmè ». En effet, d'après les résultats 35% sont pour les fonds propres et 28% pour les subventions de l'Etat. Ainsi, selon notre critère retenu, nous validons donc cette hypothèse.

∅ Vérification de l'hypothèse H2

La deuxième hypothèse suppose que « Les subventions de l'Etat sont les principales sources de financement de la commune ». Cela suppose que la fréquence associée à cette variable doit être supérieure aux autres fréquences. Ainsi d'après les résultats 58,33% sont pour la thèse que les subventions de l'Etat constituent la principale source de financement derrière 25% pour l'appui des partenaires techniques et financiers et 16,66% pour les fonds propres. Eu égard de ce qui précède, notre deuxième hypothèse est validée.

2. RECOMMANDATIONS

Ce travail nécessite la formulation des suggestions/recommandations à l'endroit de tous les acteurs intervenant dans le développement des communes. Il s'agit de l'Etat, des Autorités Locales, de la population à la base et des Partenaires Techniques et Financiers.

∞ Population

La population de Klouékanmè doit être amenée à comprendre que l'amélioration de ses conditions de vie de même que le développement de la commune dépendent pour beaucoup d'elle-même.

A cet effet, elle doit s'acquitter du paiement de ses impôts et taxes afin de permettre à la commune de faire face à ses charges. Quant à la portion de la population nantie, il faut une politique pour l'amener à contribuer par des dons, legs, et fonds de concours au renforcement des capacités financières de la commune et par ricochet à son développement.

Par ailleurs, la population doit comprendre que les diverses pressions sur les autorités élues de la commune pour des considérations de « fils de terroir » ou « militants de partis » ne sont pas de nature à promouvoir le développement local et la démocratie à la base.

∞ **Les Elus Locaux**

Les élus locaux sont les plus concernés car ils ont en charge la gestion des affaires de la commune. Il leur appartient d'œuvrer inlassablement à la mobilisation des ressources financières pour une gestion efficace. Ainsi, ils doivent accompagner l'administration communale dans la sensibilisation de la population par rapport aux différents impôts et taxes locaux. Les élus locaux en collaboration avec les Receveur Percepteur et Receveur d'Impôt, doivent s'évertuer à recouvrer à un taux assez élevé, les ressources propres de la commune en utilisant des stratégies et méthodes permettant à la population de payer facilement et sans contrainte exagérée, ses impôts et taxes locaux. Elle doit également procéder au recyclage et à la motivation de tous les agents chargés du recouvrement des recettes tant fiscales que non fiscales. Ils doivent à cet effet tenir compte des réalisations des PTF et savoir lesquels (PTF) inscrire afin de pouvoir réellement exécuter à bout les projets, programmes et plans contenus dans le document. Les élus locaux doivent savoir que l'accès des collectivités locales à l'emprunt et aux marchés financiers nécessite certaines conditions, comme les garanties, qu'ils se doivent de regrouper.

∞ **L'Etat**

Nous demandons à l'Etat central de bien vouloir assurer réellement le transfert des ressources à l'appui des compétences transférées ou à transférer. En ce qui concerne la mobilisation des recettes budgétaires l'Etat devra veiller au versement effectif des subventions aux communes en général et à la commune de Klouékanmè en particulier. Il devra associer les autorités de ladite commune à la préparation et à la mise en œuvre des projets exécutés sur son territoire afin d'éviter que ces projets soient encore programmés par l'autorité communale. Par ailleurs, il doit mieux définir la fiscalité pour permettre aux autorités d'améliorer leurs recettes fiscales. Il devra statuer clairement sur le problème de transfert de compétence. Quant au problème d'emprunt, l'Etat a déjà fait un grand pas en faisant voter une loi qui autorise le recours à l'emprunt. Néanmoins, il devra s'employer à mettre en place un réseau d'institutions requises pour faciliter la gestion du processus d'accès des collectivités locales à l'emprunt, en particulier celle de la commune de Klouékanmè.

∞ **Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers sont ceux qui portent assistance aux communes d'un point de vue technique et financier dans leur processus de développement. Ils

doivent surtout veiller à la formation du personnel des communes. En matière de recours à l'emprunt, les partenaires étrangers peuvent faire un effort pour octroyer des prêts aux communes sans trop chercher à leur imposer les domaines dans lesquels elles doivent investir.

Quant aux institutions financières béninoises, elles ne doivent pas rester en marge de ce processus de développement local. Leurs apports par l'octroi de crédits consistants aux communes pour le financement des projets du PCD sont indispensables. Nous leur demandons de faire confiance aux autorités communales car le développement local fera accroître également leurs revenus par le biais de l'augmentation des dépôts des fonds dans leurs institutions respectives.

CONCLUSION

La décentralisation a été concrétisée par l'organisation des premières élections en 2002 et l'installation des élus locaux en février 2003. Elle vise le développement à la base par l'amélioration des conditions de vie des populations et la promotion de l'économie locale. Ces collectivités locales bénéficient comme la loi l'a disposé d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. La présente étude a pour objectif principal d'analyser le mécanisme de mobilisation des ressources financières la commune de Klouékanmè. De façon spécifique, il s'agira de déterminer les différentes sources de financement de la commune de Klouékanmè d'une part et d'Identifier la principale source de financement de commune de Klouékanmè d'autre part.

Afin de valider les hypothèses formulées, nous avons adopté l'analyse descriptive à une dimension des variables utilisées. C'est-à-dire une étude de la distribution de fréquence sur les variables utilisées. Des résultats de nos enquêtes, les enquêtés ont reconnu à plus de 90% les fonds propres, les subventions de l'Etat et l'appui des Partenaires au développement comme des sources de financement des projets et programmes de la commune. De même s'agissant de la meilleure source de financement, plus de la moitié des enquêtés ont donné leur avis favorable aux subventions de l'Etat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Arrêté 2010 n° 64/019/C-KL/SG/SAG-SAF portant organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de Klouékanmè ;
- 2- Comptes Administratifs de la mairie de Klouékanmè de 2010 à 2014 ;
- 3- DAHOUE Germain et EDAH Denis Mètohoué (2012) : Problématique de financement des plans communaux de développement des Communes Béninoises : cas de la commune de Klouékanmè. Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques FASEG/UAC.
- 4- DJANKAKI C. (Mai, 2002) : Equilibre financier des commues
- 5- Décrets d'application des lois de décentralisation. Nouvelle Edition Revue et Augmentée ; Octobre 2005 ;
- 6- Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- 7- Loi n°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- 8- Loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- 9- Loi n°98-007 du 15 Janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin;
- 10- Loi n°98-005 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier ;
- 11- Loi n°98-006 du 9 Mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin ?
- 12- Mission de décentralisation. Guide pour la planification du développement local. Cotonou ; Novembre 2003. 59p ;
- 13- Monographie de la Commune de Klouékanmey, Afrique Conseil (2003) de Mr Emmanuel GUIDIBI. 21p ;
- 14- PCD 1^{ère} génération (2004-2009) de Klouékanmey. 120p,
- 15- PCD 2^e génération (2010-2015) de Klouékanmey
- 16- AGNIHOUEDE Dodji et AGOH François « Mobilisation des ressources financières dans les collectivités locales : Cas de la commune de Dogbo », Mémoire de maîtrise FASEG 2010
- 17- AKOHOU Gbacada « Mobilisation des ressources locales dans les collectivités décentralisées au Bénin », Mémoire FASEG 2004

- 18- YATTA.F.P(2000), la décentralisation financière en Afrique : Succès, problèmes, contraintes.
- 19- VLADIMI et M'PO(2007), Les enjeux politiques, économiques et financiers.
- 20- Descartes(2002), Lexique d'économie.
- 21- Silem F. (2002), Lexique d'économie et gestion, 7^e édition.
- 22- Laubadère A. et Waline (1989), gestion financière des collectivités locales et établissements locaux.
- 23- Hountondji (2002), système d'analyse financière et institutionnelle des collectivités locales
- 24- AZAOU Alassane (2009), colloque Bénin décentralisé
- 25- Cyrille K.HADONOU et H.Amonles (2002), Développement à la base dans le nouveau contexte de la base de la décentralisation .Abomey-Calavi AG, Cycle II ; 83P
- 26- RAOGO Sawadogo, (PDM, Avril 2002)
- 27- A.R. kALTJOB, (PDM, Africités 2002)

ANNEXE

Tableau 6 : Sexe des agents

Sexe	Fréquence	Effectif
M	58,33%	21
F	41,67%	15

Table de matière

Avertissement.....	I
Dédicace 1.....	II
Dédicace 2.....	III
Remerciement	IV
Sigles et Abréviations.....	V
Listes des graphiques	VI
Liste des Tableaux.....	VII
Sommaire.....	VIII
Résumé.....	IX
Introduction	1
CHAPITRE 1 : cadre institutionnel et déroulement de stage	3
Section 1 : Présentation de la Commune de klouékanmè.....	4
Paragraphe 1 : Situation géographique de la commune et organisation administrative de la commune.....	4
1- Situation géographique de la commune.....	4
a- Historique et peuplement de klouékanmè.....	4
b- Aspects Physiques et humains.....	5
2- Administration Locale.....	6
a- Le conseil communal.....	6
b- Les différents services de la Mairie.....	6
Paragraphe 2 : Organisation socioculturelle et économie locale.....	9
1- Composition Socioculturelle.....	9
2- Economie locale.....	9
a- L'agriculture.....	9
b- L'élevage.....	10
c- La pêche.....	10
d- Le commerce.....	10
e- Artisanat et les métiers.....	11
f- Le tourisme, les loisirs et l'hôtellerie.....	11
g- L'industrie.....	11

h- Les activités minières.....	11
i- Le transport	12
Section 2 : Déroulement de stage.....	13
Paragraphe 1 : Travaux effectués.....	13
Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées et Suggestions.....	13
1- Difficultés rencontrées	13
2- Suggestions.....	13
CHAPITRE II : Cadre Théorique et méthodologie de recherche.....	14
Section 1 : Problématique, Objectifs et Hypothèses.....	15
Paragraphe 1 : Problématique	15
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de recherche.....	18
1- Objectifs	18
a- Objectif général.....	18
b- Objectifs Spécifiques.....	18
2- Hypothèses de recherche.....	18
Section 2 : Revue de littérature et Méthodologie de l'Etude.....	18
Paragraphe 1 : Revue de littérature.....	18
1- Clarification de quelques concepts	18
2- Revue empirique	21
Paragraphe 2 : cadre méthodologique de la recherche.....	25
1- Phases de recherche.....	25
2- Sources et méthodes d'analyse des données	26
a- Sources.....	26
b- Méthodologie.....	27
CHAPITRE 3 : Présentation et analyses des résultats.....	27
Section 1 : Présentation et analyse des données	28
Paragraphe1 : Situation des recettes de 2010 à 2011.....	28
1- Situation des précisions et recouvrements.....	28
2- Comparaison des recettes d'investissement et de fonctionnement.....	29
3- Evolution du taux de recouvrements des recettes budgétaires.....	30
Paragraphe 2 : Présentation des données de l'enquête.....	32

1- Le sexe des enquêtés.....	32
2- Les différentes sources de financement de la comne de klouékanmé.....	32
3- Les principales sources de financement de la commune	33
Sections 2 : Analyse des résultats, validation des hypothèses et recommandations.....	34
Paragraphe1 : Analyse des résultats.....	34
Paragraphe 2 : validation des hypothèses et recommandations.....	35
1- Validation des hypothèses.....	35
2- Recommandations.....	35
Conclusion.....	38
Référence Bibliographique.....	39
Annexe.....	41
Tableau des matières	